

LES TROIS CONSEILS DE L'EXPERT POUR OPTIMISER VOTRE RECOUVREMENT

1 **Soyez réactif**

La Demande d'Intervention Contentieuse (DIC) doit nous être envoyée au plus près de la date d'échéance de la facture. Se fixer un délai d'un mois après l'échéance impayée relève de la bonne gestion. La rapidité est un gage de succès : elle permet d'optimiser le recouvrement si la situation de votre débiteur est mauvaise ou si vous n'êtes pas son seul créancier.

2 **Pensez aux justificatifs**

Veillez à nous envoyer toutes les pièces de votre dossier en une seule fois. N'oubliez pas les justificatifs : facture, bon de commande, bon de livraison et tout autre document signé ou émargé par votre débiteur. Un dossier complet permet d'être crédible dans la phase de négociation avec votre débiteur et d'entamer très vite une procédure judiciaire lorsque cela est nécessaire.

3 **Transmettez votre dossier en ligne sur EOLIS**

En quelques clics, vous pouvez nous adresser la liste de vos impayés sur un même débiteur, ainsi que les pièces justificatives (cf. dossier « Gestion du contentieux », p. 12-13). Vous évitez tout risque de perte du courrier et gagnez entre 4 et 7 jours par rapport à un envoi courrier.

> Toutes ces actions accélèrent le recouvrement de votre créance.